



ÉLUS SOCIALISTES
et apparentés

Mai 2011,

Groupe socialiste au Conseil régional d'Île-de-France

Compte rendu de mandat, un an après l'élection régionale.

L'élection régionale de mars 2010 a donné à l'Île-de-France une majorité de gauche unie pour gouverner la Région jusqu'en 2014.

Avec Jean-Paul Huchon à sa tête, cette majorité a lancé les grands chantiers de la mandature en mettant fortement l'accent sur le déploiement du bouclier social.

C'est ce premier bilan qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en avant.

Conscients des situations d'urgence auxquelles de nombreux Franciliens sont confrontés au quotidien, les élus socialistes se sont investis pour que les douze premiers mois du mandat voient la mise en place de politiques apportant des réponses concrètes aux réalités constatées sur les territoires.

C'est pourquoi la plupart des politiques sectorielles régionales ont fait l'objet d'un rapport-cadre, c'est à dire d'une refonte des axes et objectifs pour les 3 années à venir.

C'est le cas de l'Action Sociale, du Logement, de l'Action régionale dans les Lycées, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

Les transports publics, objet de nombreuses attentes d'amélioration de la part des Franciliens ont quant à eux fait l'objet d'un protocole d'accord Etat-Région permettant à la fois d'améliorer l'existant et d'anticiper les flux de déplacements de demain, comme le prévoyait le plan de mobilisation voté en 2008.

Les trois années que nous avons devant nous doivent connaître la même intensité dans le rythme des réalisations. C'est à cette condition que l'Île-de-France sortira de la crise économique, en entraînant le maximum de Franciliens et Franciliennes sur la voie du partage et de la prospérité.

Guillaume BALAS,
Président du Groupe socialiste au Conseil régional d'Île-de-France

Vos élus du Groupe socialiste au Conseil régional d'Île-de-France

Les élus de Paris (75) :

Nadège ABOMANGOLI
Guillaume BALAS, *Président du Groupe socialiste*
Aude EVIN
Jean-Philippe DAVIAUD
Christine FREY
Christophe GIRARD
Marie-Pierre de la GONTRIE, *1^{ère} Vice-présidente chargée des Finances et de la Contractualisation*
Anne HIDALGO
Pierre KANUTY
Halima JEMNI
Marc MANCEL
Jean-Luc ROMERO

Les élus de Seine-et-Marne (77) :

Eduardo RIHAN CYPEL
Brigitte EUDE
François KALFON
Jean-Paul PLANCHOU, *3^{ème} Vice-président chargé du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies, du Tourisme, de l'Innovation et de l'Economie sociale et solidaire*
Marie RICHARD
Philippe SAINSARD
Roselyne SARKISSIAN
Geneviève Wortham

Les élus des Yvelines (78) :

Françoise DESCAMPS CROSNIER
Didier FISCHER
Sandrine GRANDGAMBE
Benoît HAMON
Jean-Paul HUCHON, *Président du Conseil régional*
Isabelle THIS SAINT JEAN, *13^{ème} Vice-présidente chargée de l'enseignement supérieur et de la Recherche*
Michèle VITRAC-POUZOLET

Les élus de l'Essonne (91) :

Hicham AFFANE
Marie-Christine CARVALHO
Hatouma DOUCOURE
Julien DRAY, *5^{ème} Vice-président chargé de la culture*
Hella KRIBI-ROMDHANE
Marianne LOUIS
Olivier THOMAS

Les élus des Hauts-de-Seine (92) :

Roxana MARACINEANU
Roberto ROMERO
Philippe KALTENBACH, *15^{ème} Vice-président chargé des affaires internationales et européennes*
Judith SHAN
Benoît MARQUAILLE
Aurore GILLMANN
Sébastien PIETRASANTA

Les élus de Seine-Saint-Denis (93) :

Corinne BORD
Christophe BORGEL
Philippe GUGLIELMI
Abdelhak KACHOURI, *12^{ème} Vice-président chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la citoyenneté*
Martine LEGRAND
Viviane ROMANA
Yannick TRIGANCE

Les élus du Val-de-Marne (94) :

Gilles-Maurice BELLAÏCHE
Nadia BRAHIMI
Pétronilla COMLAN-GOMEZ
Jérôme IMPELLIZZIERI
Christine REVAULT D'ALLONNES
Michèle SABBAN, *6^{ème} Vice-présidente chargée du personnel, de l'administration générale et des marchés publics*
Denis WEISSER

Les élus du Val d'Oise (95) :

Céline PINA
Isabelle BERESSI
Charlotte BRUN
Eric DUBERTRAND
Elvira JAOUEN
Emmanuel MAUREL *9^{ème} Vice-président chargé de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance*
Ali SOUMARE



Glossaire :

Quelles sont les compétences régionales ?

Les Régions existent depuis 1982. Elles ont un certain nombre de compétences déléguées par l'Etat : la construction et la rénovation des lycées, les transports, la formation professionnelle et l'apprentissage, le développement économique, l'aménagement du territoire et une partie des questions liées à la santé et à la culture.

Un principe, la clause de compétence générale permet aux collectivités locales, et donc aux régions, de mener des politiques dans des champs qui ne relèvent pas strictement de sa responsabilité. C'est à ce titre que la Région Île-de-France s'investit dans la construction de logements, dans la lutte contre l'exclusion sociale ou le décrochage scolaire.

Qu'est-ce qu'une Séance plénière du Conseil régional ?

Le Conseil régional se réunit en séance plénière tous les deux mois. Cette séance a lieu en général les jeudi et vendredi. La séance budgétaire peut durer toute la semaine et débiter le lundi. Tous les conseillers régionaux y participent.

Lors d'une séance plénière, les Conseillers régionaux discutent et votent les textes (on les appelle les rapports) qui déterminent les politiques régionales. Ainsi, par exemple, les politiques des transports, des lycées, ou du développement économique sont examinées en séance.

Le budget est également discuté et voté en séance plénière.

Qu'est-ce qu'une Commission permanente ?

La Commission permanente se réunit environ une fois par moi le jeudi.

Composition :

Tous les Conseillers régionaux ne siègent pas à la commission permanente. Elle est composée de l'ensemble de l'Exécutif (Président et Vice-président-e-s) ainsi que des représentants de chaque Groupe politique à la proportionnelle du nombre d'élus par groupe.

Fonction :

Elle « individualise » les sommes votées lors du budget. L'Exécutif propose d'attribuer, dans un rapport spécifique, une somme pour un projet qui correspond à une politique décidée lors d'une séance. La Commission permanente est là pour donner son accord.

Tous les rapports présentés lors de la Commission permanente auront été préalablement discutés la semaine précédente en commission thématique composée de Conseillers régionaux et qui aura donné un avis consultatif.

Qu'est-ce qu'un rapport-cadre ?

Le rapport-cadre fixe la politique que la Région entend mener pour plusieurs années, dans un secteur déterminé, tel l'action sociale, la santé, le logement, l'environnement, les lycées et la politique éducative par exemple....

Des objectifs sont assignés à la politique à mener, ainsi que les moyens pour y parvenir. Le rapport-cadre est élaboré par le Vice-président concerné, puis discuté en commission thématique par les Conseillers régionaux. Lors des débats en commission thématique, les Conseillers régionaux peuvent choisir de modifier le contenu du rapport-cadre.



Sommaire :

P 3	Interpellation politique
P 6	Transports et mobilités
P 8	Développement économique
P 10	Environnement
P 12	Culture
P 15	Action sociale
P 18	Logement
P 20	Formation professionnelle, apprentissage, alternance
P 23	Sport et loisirs
P 25	Lycées
P 27	Enseignement supérieur et Recherche
P 30	Affaires internationales

INTERPELLATION POLITIQUE :

Les élus socialistes à la Région font avancer les combats politiques de la gauche au service des Franciliens

Violences faites aux femmes : les élus socialistes demandent à l'Exécutif régional de poursuivre les efforts de financement

Séance plénière des 18 et 19 novembre 2010

La défense des droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes requièrent des réponses concrètes et adaptées des pouvoirs publics.

Lors de la séance plénière du 19 novembre dernier, le Groupe socialiste a estimé que la loi du 9 juillet 2010, qui reconnaît la spécificité des violences faites aux femmes constitue une indéniable avancée.

Malheureusement, le gouvernement n'ayant pas fait de propositions budgétaires dans sa loi de Finances 2011, le Groupe socialiste au Conseil régional d'Île-de-France a souhaité focaliser l'attention sur ce sujet et appeler à la poursuite de l'action régionale en matière d'aide à l'hébergement des franciliennes victimes de violences.

Au-delà de ses actions de prévention et de son soutien aux acteurs associatifs, la Région a, depuis 2004, investi 12 millions d'euros dans la mise en place de

plusieurs dispositifs d'hébergement d'urgence et de relogement pérenne. Cet engagement a permis la création de 32 centres accueils de jours et 324 places d'hébergement ainsi que la réhabilitation et l'équipement de 2 000 autres.

Le rôle de la Région est de veiller au respect du droit des femmes et de répondre aux situations d'urgence légitimes. C'est pourquoi les élus socialistes veillent à ce que la majorité régionale poursuive et développe son engagement dans ce domaine. Cette action est d'autant plus nécessaire que l'Etat n'assume pas ses obligations et ne répond pas aux attentes en matière d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences.

Environnement : les socialistes font voter un vœu appelant à l'arrêt des forages de gaz de schiste et pointent les enjeux d'un scandale devant l'hémicycle régional

Séance plénière du 8 février 2011

Les élus régionaux ont déposé un vœu le 11 février 2011 en plénière du Conseil régional pour demander un moratoire sur l'exploration des gaz et huiles de schiste en Île-de-France.

En effet, les permis accordés par le Ministère de l'Ecologie en mars 2010, sans aucun débat public ni concertation préalable avec les collectivités locales concernées, ont très vite déclenché la mobilisation du Groupe socialiste.

Il est clairement apparu que l'opacité des conditions d'attribution de ces permis d'explorer, qui n'ont été discutés ni à l'Assemblée nationale ni au Sénat, posait la question de la légitimité démocratique de cette décision gouvernementale. Par ailleurs, nos élus ont rapidement constaté que la dangerosité des techniques utilisées par les compagnies pétrolières faisait planer une menace environnementale inacceptable sur nos territoires. Pour mémoire, des permis ont été accordés en Île-de-France en Seine-et-Marne, en Essonne et dans les Yvelines.

Le vote de ce vœu par la majorité régionale a ainsi permis d'attirer l'attention des médias sur une question jusqu'alors cantonnée à la confidence du Journal Officiel. Dans la droite ligne du vœu, le Groupe socialiste a pris l'initiative d'organiser la projection, en avant-première de sa sortie en salles, de « Gasland », témoignage cinématographique édifiant sur les conséquences de l'exploitation des gaz de schiste aux Etats-Unis.

Aujourd'hui c'est à l'Assemblée nationale et au Sénat que les socialistes et apparentés mènent le combat contre l'UMP pour obtenir l'abrogation pure et simple des permis.

Santé : contre les discriminations territoriales en matière de Santé, les socialistes s'opposent à la politique comptable menée par l'Agence Régionale de Santé et voulue par Nicolas Sarkozy

Séance plénière du 8 avril 2011

Lors de la séance plénière du 8 février 2011, le Groupe socialiste a porté une question d'actualité attirant l'attention du Conseil régional sur la fermeture du service de chirurgie cardiaque du CHU de Mondor à Créteil.

Les élus PS se sont opposés au projet de fermeture du service hospitalier qui priverait d'un accès à la chirurgie cardiaque un bassin d'1,5 million d'habitants.

Cette fermeture serait à l'origine d'une double inégalité sociale et territoriale. En effet, seuls les habitants du Val-de-Marne les plus aisés pourraient se reporter sur le secteur privé. Les autres devant opter pour l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (dont

l'éloignement géographique pourrait avoir des conséquences négatives pour les patients en situation d'urgence).

Les élus socialistes ont ainsi affirmé leur opposition à la logique d'hyper-spécialisation des territoires. Il est en effet inadmissible que les services de pointe soient concentrés sur quelques sites hospitaliers, limitant l'accès aux soins des populations des territoires périphériques, à la médecine générale et aux urgences de base.

La question d'actualité a été transmise au premier Ministre François Fillon par le Président Huchon.

Transports : les élus socialistes portent au cœur de l'hémicycle régional la question de la qualité de service rendu aux usagers par la RATP et la SNCF.

Séance plénière des 7 et 8 avril 2011

Le Groupe socialiste a ouvert la séance plénière du Conseil régional des 7 et 8 avril en adressant au Président de Région une question d'actualité sur la qualité de service rendue aux Franciliens à travers les transports publics régionaux.

En effet, la Région engagera en juillet prochain la re-négociation des contrats d'exploitation liant le STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France) à la RATP et à la SNCF pour la période 2012 / 2015.

Ces contrats, entrés en vigueur en 2000, ont pour objectif de définir à travers un cahier des charges les engagements de la RATP et de la SNCF vis-à-vis du STIF, et donc des Franciliens, sur plusieurs aspects de la qualité du service, tels que la propreté, l'information aux voyageurs, la sécurité, la ponctualité et la régularité.

Les élus socialistes, très attentifs au maintien d'une offre de transport public de qualité accessible à tous, exigent que les nouveaux contrats sur

lesquels aboutiront les futures négociations intègrent les fortes attentes exprimées par les Franciliens, notamment lors de la dernière campagne des régionales.

C'est pourquoi, le Groupe socialiste propose que la quatrième génération de contrats accorde une plus grande place aux critères de régularité et de ponctualité dans le système de bonus-malus établi avec les opérateurs de transports publics.

De la même manière, les élus socialistes ont réclamé que la mise à plat de ces contrats, soit l'occasion d'obtenir plus de transparence sur les investissements réalisés sur le réseau francilien ainsi que sur les coûts supportés par la SNCF et la RATP. Enfin les élus socialistes veulent avoir l'assurance que les gains de productivité réalisés fassent bien l'objet de réinvestissements au service des Franciliens sur le réseau régional.

Les transports font partie des enjeux clés sur lesquels les Franciliens nous ont renouvelé leur confiance lors des élections régionales de mars 2010.

C'est pourquoi, les socialistes, avec Jean-Paul Huchon, ont voulu rapidement mettre en œuvre des actes pour le changement :

- Pour l'amélioration du réseau existant et pour la création de lignes nouvelles nécessaires à l'accompagnement des nouveaux trajets des Franciliens.
- Pour plus de justice sociale dans la détermination des tarifs de transports, et pour une meilleure prise en compte des situations de handicap dans l'accessibilité du réseau de transports publics.

Accord Grand Paris Express : pour l'amélioration du réseau existant et pour l'anticipation des nouveaux modes de déplacements en Île-de-France

26 janvier 2011

Pendant les trente ans durant lesquels il a été le principal gestionnaire du réseau francilien, l'Etat a négligé ce dernier, au profit du déploiement national du TGV. Une grande partie des difficultés rencontrées par les usagers des transports en Île-de-France sont nées de ce désengagement. La récente prise en compte par l'Etat des projets de la Région pour améliorer la situation de nos transports est une étape essentielle.

Car il faut rappeler que pour améliorer les conditions de transports des Franciliens, la majorité régionale attend depuis 2008 de l'Etat qu'il lève les empêchements financiers, institutionnels et juridiques à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Transports. Ce plan qui a reçu l'assentiment de l'ensemble des Conseils généraux d'Île-de-France identifie les situations d'urgence du réseau actuel : la ligne 13, les lignes de RER, et plusieurs lignes Transilien.

Le 26 janvier dernier, après des mois de discussions, la Région a conclu un protocole d'accord avec l'Etat qui permet enfin la mise en œuvre du Plan de mobilisation des transports. Ce sont donc 19 milliards d'euros qui vont être injectés dans le réseau francilien sur les 10 ans à venir.

Les financements seront affectés en priorité à la modernisation des RER, le renouvellement du matériel roulant, et le développement des services (information des usagers), le prolongement de la ligne 14 pour dé-saturer la ligne 13, le prolongement du RER E à l'ouest pour alléger le trafic sur le RER A.

Le protocole d'accord Etat-Région comprend également le projet de création du métro Grand Paris Express. Cette rocade ferrée offrira de nouvelles possibilités de déplacements rapides en moyenne couronne, sans passer par le centre de Paris comme c'est aujourd'hui nécessaire

Parallèlement aux projets liés au protocole d'accord Grand Paris Express, les socialistes franciliens ont également traduit dans l'élaboration et le vote du budget régional en décembre 2010 toute l'attention qu'ils portent à la dimension sociale des transports pour les ménages.

Le bouclier social appliqué aux Transport

Séance plénière du 18 juin 2010, 18 novembre 2010 et février 2011

Depuis 2005, la Région modifie la tarification des transports publics vers plus de justice sociale. Après avoir adopté des mesures en faveur de bénéficiaires des minima sociaux (bénéficiaires du RSA, de la CMU et de l'Allocation Spécifique de Solidarité, les jeunes en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, les étudiants, lycéens ainsi que les jeunes en alternance) la Région poursuit son effort en élargissant ces dispositifs à d'autres publics.

Gratuité des transports pour les jeunes en insertion

Dès la rentrée 2011, les jeunes en insertion professionnelle et donc ayant le statut de « stagiaire » de la formation professionnelle pourront se déplacer gratuitement sur le réseau

France. Sur les 150 000 stagiaires jeunes qui fréquentent les missions locales, 20 000 vont pouvoir bénéficier de cette mesure.

Amélioration du dispositif d'aide à la mobilité des personnes en situation de handicap (PAM)

L'accessibilité des transports est un enjeu déterminant dans l'intégration des personnes en situation de handicap. La Région impulse une nouvelle étape dans le développement du dispositif de transport porte-à-porte des personnes dont la situation de handicap est particulièrement importante.

En harmonisant les tarifs de ce service, les élus régionaux en ouvrent l'accès à un nombre croissant de personnes.

Création d'une nouvelle ligne de bus au service du développement de l'emploi

Avec la création d'un service de bus à horaires décalés reliant l'accès la zone aéroportuaire de Roissy à la partie Est de la Seine-Saint-Denis, ce sont 500 000 Franciliens qui vont potentiellement pouvoir bénéficier d'une desserte en transports collectifs du premier bassin d'emploi local.

De Romainville, de Pantin, de Clichy-sous-Bois et de Bobigny sont concernées.

En votant la création de cette ligne de transport à horaires décalés, le groupe socialiste agit pour l'emploi des Franciliens tout en réduisant l'impact écologique des transports routiers.

Les communes de Bagnolet, Bondy, Noisy-le-Sec, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas, de Montreuil,

Les socialistes ont entamé leur mandat au cœur d'une crise économique sans précédent. Alors que l'Etat aurait dû investir beaucoup plus fortement pour contrer ses effets, il a préféré développer le bouclier fiscal. Face à un tel marasme, la Région a joué son rôle de bouclier social, et s'est montrée offensive en matière d'investissement. Dynamiser la croissance et l'orienter vers un nouveau modèle de développement, c'est le cap qu'elle s'est fixée depuis un an.

Plan priorité PME : accompagner et orienter la croissance

Séance plénière du 30 septembre 2010

Considérées comme les moteurs de l'économie, qu'il faut à la fois aider et accompagner vers la conversion écologique, les PME et les TPE franciliennes peuvent accéder à toute une gamme d'aides à l'investissement, à tous les stades de leur croissance.

PM'UP

Programme d'aide aux PME franciliennes innovantes, respectueuses de l'environnement et créatrices d'emploi. Chaque année, environ 200 entreprises lauréates sont accompagnées dans leur projet de

développement par la Région Île-de-France : conseils d'experts, aide financière jusqu'à 250 000€, aide sur le dépôt de brevets, aide à l'export...

Investissements dans les PME

En 2011, les **fonds d'investissements** existants (Île-de-France Capital, CapDécisif 3) et les fonds à créer (fonds de co-investissement, fonds de consolidation) seront dotés de 41 M€. Des aides spécifiques sont également apportées aux projets issus des quartiers en difficulté. Le **Fonds Régional de Garantie** OSEO / Région (créé en 2001), qui cautionne les prêts bancaires des PME a garanti en 2009 300 millions €

d'emprunts des TPE (y compris artisanales) et des PME.

Tous ces fonds constituent un effet levier considérable : chaque euro public engagé rassure les investisseurs privés, qui augmentent dès lors leur participation.

Soutien à l'Economie sociale et solidaire (ESS)

Le Groupe socialiste croit dans l'Economie sociale et solidaire (ESS), porteuse d'une autre conception de l'économie, axée sur la valeur du collectif et de la solidarité.

C'est pourquoi il s'est battu pour le maintien des **Emplois trempés**, à destination des associations et des structures d'insertion (SIAE). Ce type d'emploi aidés comporte de nombreux atouts : emploi immédiat avec un bon taux d'insertion (bilan emplois jeunes : 70% ont mené à CDI) ; plus de lien social avec moyens humains donnés aux associations ; relance par la

consommation avec un salaire pour des personnes en difficulté, qui préfèrent consommer à épargner.

Plus directement, l'économie sociale et solidaire est soutenue de diverses manières, en vue d'accompagner son essor, avec : Le fonds d'investissement EQUI'SOL (2 millions d'euros de la Région sur un total de 4 millions), l'aide à l'entrepreneuriat (avec l'ADIE), l'aide aux structures d'insertion (ARSIE), l'accès à PM'UP pour les entreprises de l'ESS (SCOP, SCIC).

D'une stratégie économique à l'autre...

Depuis 2006, la Région a appuyé sa stratégie sur des filières prioritaires et des actions ciblées géographiquement :

- 7 « **Plans filières** » ont été portés : mécanique, contenus numériques, optique, aéronautique, industries créatives et éco-activités. Ils ont bénéficié à plus de 2000 PME franciliennes et représentent, pour la Région, un montant de dépenses de près de 6 M€.

- Les « **Pactes** », en partenariat avec les collectivités locales concernées, l'Europe (FEDER) et l'Etat (contrats de projet), permettent d'apporter des réponses coordonnées en matière d'emploi et

de formation : 315 M€ au total, dont 160 M€ apportés par la seule Région. À ce jour, 22 Pactes ont été signés, couvrant 60% de la population francilienne...

Pour 2011/2015, la Région, sous l'impulsion des socialistes, élabore **une nouvelle stratégie de développement économique**. Depuis un an, elle a multiplié les concertations pour répondre à la fois aux besoins des acteurs économiques et apporter une perspective de long terme. L'objectif, comme pour le projet national du Parti socialiste : avancer vers un « nouveau modèle de développement ».

ENVIRONNEMENT

Conformément aux engagements pris devant les Franciliens, les élus socialistes poursuivent la transition écologique de l'ensemble des politiques régionales.

Dans la lignée de ce que la majorité régionale a déjà accompli dans le domaine du Logement, notamment à travers les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, l'élaboration d'un Plan Régional Climat ambitieux et la création d'une SEM (Société d'Economie Mixte) Energie Nouvelles, seront finalisées au cours de l'année 2011.

Car l'année 2011 est fortement empreinte des problématiques énergétiques, à travers la tenue des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale qui doivent permettre la transition écologique d'une partie des filières économiques de l'Île-de-France.

Ces avancées, permettent de poursuivre la lutte contre la précarité énergétique avec la rénovation de 200 000 logements franciliens et rendent réalistes les objectifs fixés lors de l'adoption du SDRIF en 2008, de réduire de 75 % des gaz à effet de serre avant 2030.

Parallèlement lors de cette première année de mandat la majorité régionale a voulu soutenir et développer l'agriculture en Île-de-France et faciliter l'accès des Franciliens aux produits bio : c'est l'objet du lancement de la marque régionale « Saveurs Paris Île-de-France ». Cette création de label permet de donner une visibilité accrue aux filières spécialisées notamment face aux grandes industries céréalières. Cette démarche favorise le développement des réseaux de circuits courts et préserve les espaces agricoles notamment périurbains.

Adhésion à l'Agence parisienne du Climat : la majorité régionale s'engage sur la maîtrise énergétique

Séance plénière du 10 février 2011

Les élus du Groupe socialiste ont voté l'adhésion de la Région à la toute nouvelle Agence parisienne du Climat Celle-ci a pour objectif d'informer et d'accompagner les habitants de la capitale sur les questions d'efficacité énergétique.

A terme elle deviendra un **guichet unique d'information et de diffusion des bonnes pratiques** pour aider les particuliers et les entreprises parisiennes à optimiser l'efficacité énergétique de leur habitat et de leurs locaux. L'Agence développera également un **pôle d'expertise** et de veille sur les techniques et pratiques innovantes du secteur.

En adhérant à cette agence, la Région Île-de-France s'engage à une meilleure appropriation par les Parisiens des questions énergétiques. L'information et l'accompagnement des particuliers et des entreprises parisiennes sur les questions énergétiques constituant une des clés de la réussite de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

Création de la marque « Saveurs Paris Île-de-France »

Séance plénière de février 2011

La majorité régionale a voté la création de la marque « Saveurs Paris Île-de-France ». Les élus socialistes au Conseil régional sont à l'origine de cette initiative sous l'impulsion du Centre Régional de valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire (CERVIA), organisme associé de la Région.

Cette marque qui consacre le savoir-faire des agriculteurs, artisans et PME franciliens, doit

permettre de soutenir les filières de production de qualité en leur garantissant une plus grande visibilité auprès des consommateurs.

La création de cette marque et son attribution à des producteurs franciliens est à la fois la reconnaissance d'un savoir-faire local, mais également un message important à l'adresse des acteurs de la filière agricole en Île-de-France.

Le Groupe socialiste défend le développement du principe de méthanisation

Séance plénière du 10 février 2011

La méthanisation est un procédé de valorisation des déchets permettant de produire de l'énergie renouvelable. Son développement en Île-de-France permettra de soutenir nos filières économiques, mais également de réduire nos déchets et nos émissions de CO2.

C'est pourquoi les élus du Groupe socialiste se sont engagés lors de l'élaboration du budget régional 2011 à ce que 3 M€ y soient consacrés.

La Région est devenue un acteur incontournable pour l'univers culturel francilien. Alors que le mouvement dénonçant « La Culture en danger » prend une ampleur croissante, les élus socialistes ont décidé de renforcer leur soutien à ce secteur.

Car la culture n'est pas un luxe en temps de crise, mais un élément essentiel du dynamisme et de la vitalité de l'Île-de-France.

La poursuite de l'œuvre régionale cible particulièrement :

- Le cinéma et l'audiovisuel
- le spectacle vivant
- Le livre et la lecture
- Le patrimoine,

Les élus du groupe socialiste se sont donc engagés dès le début du mandat pour soutenir l'équipement numérique des salles de cinéma franciliennes et les acteurs du secteur des musiques actuelles.

AIDE REGIONALE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES SALLES DE CINEMA FRANCILIENNES

Séance plénière du 29 octobre 2010

La Région Île-de-France, soutien de la création et à la diffusion numérique

Les élus du groupe socialiste se sont donc engagés dès le début du mandat pour soutenir l'équipement numérique des salles de cinéma franciliennes et les acteurs du secteur des musiques actuelles.

depuis la mandature précédente comme un partenaire privilégié des acteurs du secteur cinématographique pour favoriser sa transition vers le numérique.

Aide à la postproduction, soutien technique et financier à la formation, la Région Île-de-France s'est imposée

Un soutien ciblé pour un secteur fragile

Désireuse d'apporter son soutien aux salles pour lesquelles la transition vers le numérique sera le plus difficile, la Région a souhaité modifier les critères d'éligibilité appliqué aux autres politiques de soutien au secteur du cinéma.

Seront éligibles, non seulement les établissements gérés par un opérateur exploitant moins de 50

écrans, les établissements ayant obtenu le classement Art & Essai, mais également les établissements non classés Art & Essai, réalisant en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées, dès lors qu'ils ne disposent pas de plus de 2 écrans et qu'ils se situent en zone sous-équipée en salles de cinéma.

Un budget ambitieux à la hauteur des enjeux du secteur

La dépense est plafonnée à 84 000 € par écran. Elle intègre les coûts d'équipements et les coûts des travaux d'installation nécessaires au fonctionnement du matériel numérique.

Deux grilles distinctes de financement correspondent aux deux catégories d'établissements éligibles :

- l'une s'appliquant aux établissements en mesure de bénéficier des contributions numériques des distributeurs (de tous statuts, Art & Essai ou non). Le taux d'intervention régionale serait alors plafonné pour cette raison à 20 % des dépenses éligibles.
- l'autre s'appliquant aux établissements qui ne bénéficieront pas des contributions numériques des distributeurs (de tous statuts, et Art & Essai ou non). Le taux d'intervention régionale serait alors plafonné à 30 % des dépenses éligibles.

Dans le cadre du budget 2011, le volet Soutien à la création et à la diffusion numérique s'est vu accordé 5 M€ en autorisation de programme.

Grâce à ces dispositifs, la Région prévoit que l'ensemble des 220 salles et des 376 écrans franciliens concernés seront équipés à la fin de l'année 2012.

Soutien aux musiques actuelles et amplifiées

Séance plénière du 8 avril 2011

La Région sait à quel point Paris et la petite couronne concentrent une grande partie des lieux de musiques actuelles.

La Région sera attentive à un rééquilibrage tout au long de la mandature, de l'effort régional sur l'ensemble du territoire francilien.

La politique de soutien aux musiques actuelles en Île-de-France repose sur 5 principaux dispositifs.

Soutien aux structures existantes et aux artistes/groupes/ensembles de musique

Il s'agit de faire évoluer cette aide pour les festivals de musique actuelle, en intégrant des critères tels que la qualité de la programmation, la diversité des esthétiques, le rayonnement régional, le projet d'action culturelle, mais aussi, le partenariat et l'engagement local.

Lors de la consultation des professionnels, un besoin de **coordination des disponibilités des salles, lieux de répétition et d'enregistrement est apparu.**

Une coordination régionale, relayée par les salles et centralisée par le RIF (Réseaux des salles d'Île-de-France programmant des musiques actuelles), pourra établir et gérer une banque de données des

disponibilités et négocier des tarifs préférentiels sur certaines plages horaires pour les pratiques amateurs.

Parallèlement, il est apparu nécessaire d'encourager la mutualisation des expériences des labels indépendants, nombreux en Île-de-France, pour qu'ils puissent mieux s'adapter aux problèmes qu'ils rencontrent.

C'est avec cet objectif que les élus socialistes ont appuyé la création d'une **Fédération régionale des labels indépendants.**

Création d'une nouvelle aide à projet « Musiques actuelles/amplifiées »

La prise en compte de la relation aux publics est une donnée essentielle qui doit apparaître dans la mise en œuvre des projets soutenus. Ainsi, les projets éligibles à l'aide régionale doivent mettre en valeur les musiques actuelles, comme le font par exemple, les temps forts de découverte d'une esthétique particulière.

Sont également concernés les projets qui favorisent la mobilité des artistes sur le territoire francilien afin de permettre une meilleure pénétration culturelle dans nos territoires.

Création d'une aide au développement artistique de musiciens/groupes/ensembles musicaux

La région veut favoriser la création. Dans ce cadre sont ciblés tous les projets professionnels de développement définis dans le temps (création scénique, production phonographique, organisation de tournées...), mais aussi les résidences d'artiste, de groupe ou d'ensemble, portée par un lieu et un acteur

de la filière musicale (producteur, label, développeur d'artiste, etc.), autour d'une création scénique. Il s'agit de donner à un artiste, un groupe, un ensemble, les atouts nécessaires à la création et à la diffusion.

Création d'une aide aux disquaires indépendants

Il est proposé un **dispositif régional d'aides aux disquaires** pour la constitution d'un fonds général

lié au développement du disquaire ou encore la création d'un fonds thématique particulier.

Création d'un dispositif d'action culturelle spécifique « Musiques au lycée »

Ce dispositif a été conçu pour développer des partenariats privilégiés entre lycées/CFA et lieux de musiques actuelles sur une année scolaire. Son but est ainsi de favoriser la rencontre des artistes et des

jeunes, de proposer des ateliers de pratiques musicales, et de sensibiliser les jeunes aux métiers artistiques et techniques.

Les élus socialistes du Conseil régional ont voulu un engagement fort de la Région dans un secteur qui ne relève pourtant pas de ses compétences obligatoires.

En effet, la dégradation du contexte économique et ses retombées sociales ont créé de nombreuses situations d'urgence. Avec le rapport-cadre Action sociale voté en avril 2011, les socialistes ont défini les objectifs de la politique régionale pour la mandature : ciblage accentué pour des populations en situation précaire et accentuation des aides vers les territoires sous-équipés.

En parallèle, le Groupe socialiste a rapidement mis en place deux engagements qu'ils avaient pris auprès des Franciliens en mars 2010: **la création du Pass Contraception** destiné aux jeunes lycéen(ne)s et le **financement des frais de Mutuelle Santé** pour les étudiants boursiers.

Création du Pass contraception : pour l'accès de tous à la prévention et à la contraception

Séance plénière de juin 2010

Un certain nombre d'indicateurs montrent qu'en Île-de-France notre Région, il existe pour certain(e)s jeunes francilien(ne)s une réelle difficulté à exercer leurs droits, notamment en matière de contraception.

Après avoir mis en place le dispositif régional de soutien à la mise en œuvre du droit à la contraception et à l'IVG dès 2006, les élus socialistes ont voté la poursuite de l'accompagnement des jeunes Francilien(ne)s par la mise en place d'un « Pass contraception ».

L'accès à la prévention est aujourd'hui en Ile-de-France inégalitaire entre générations, selon le niveau d'éducation mais aussi entre hommes et femmes, certaines femmes restant en retrait de la diffusion massive des moyens de contraception.

Bien que les politiques de prévention ont eu des effets réels, notamment sur l'utilisation du préservatif lors des premiers rapports sexuels, il est aujourd'hui nécessaire

de créer les conditions d'un accès égalitaire à une prévention suivie en facilitant l'accès des jeunes à l'offre contraceptive.

En effet, les jeunes peuvent facilement recourir de façon gratuite et anonyme à la contraception d'urgence et à l'IVG, mais pas à une contraception régulière, sauf dans les centres d'éducation et de planification familiale (CPEF), dont l'accessibilité demeure limitée à l'implantation géographique des centres du planning familial.

Sous le contrôle d'un médecin ou d'une infirmière scolaire, le Pass contraception permettra à tous les jeunes inscrits dans un lycée ou un établissement de formation relevant du Conseil régional d'avoir accès gratuitement à une consultation médicale, à tous les modes de contraception et, si nécessaire, à des analyses médicales.

Participation aux frais d'adhésion à une mutuelle pour les étudiants boursiers : le Conseil régional poursuit son engagement dans la lutte contre ces inégalités dans l'accès aux soins.

Séance plénière de juin 2010

En réponse à la dégradation du système de santé, à l'augmentation des honoraires libres pratiqués par certains professionnels, le Conseil régional poursuit son engagement dans la lutte contre les inégalités dans l'accès aux soins.

Les élus socialistes ont ainsi voté une délibération mettant en place une couverture complémentaire Santé. Première étape de ce dispositif ambitieux :

rembourser à hauteur de 100 euros, les étudiants boursiers souscrivant une complémentaire santé auprès des assureurs étudiants, SMEREP et LMDE.

La cible des bénéficiaires sera progressivement élargie. Une étude est actuellement menée pour déterminer les populations prioritaires.

Rapport-cadre Action sociale régionale

Séance plénière du 8 avril 2011

La Région déploie son bouclier social au plus près des besoins des territoires et des habitants d'Île-de-France

Le rapport-cadre porté par la majorité régionale de gauche sur la politique sociale permet de mieux cibler les populations devant bénéficier des dispositifs régionaux.

La Région réaffirme ainsi son engagement auprès des populations et des territoires les plus fragiles, dans un domaine où elle a décidé d'agir, même si au regard de la loi sur la décentralisation son action n'est pas obligatoire.

Objectifs : agir au plus près des urgences sociales en dissociant les dispositifs « Santé » de l'Action Sociale.

Définition de publics cibles : les questions sociales seront désormais pensées à l'aune des publics ciblés : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en situation d'exclusion, gens du voyage, petite enfance.

La Région à la hauteur des grands chantiers du secteur social

Cette année, la grande cause régionale sera dédiée à l'autisme. La Région se donne pour but de sensibiliser l'opinion et les acteurs publics aux solutions de prise en charge des familles.

Un « plan Alzheimer régional » sera également lancé pour accompagner les familles concernées et leur permettre d'accéder à la meilleure information possible par l'intermédiaire des « Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer ». C'est un autre engagement de campagne qui est ainsi rapidement mis en œuvre.

Enfin, lors de cette séance plénière, la Région a rappelé son attachement à la mise en œuvre de l'agenda 22, un plan destiné à favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans tous les champs de la société. Les élus socialistes ont insisté pour qu'un autre volet de la politique régionale lui soit consacré avant la fin de l'année.

En bâtissant cette nouvelle politique sociale, la Région déploie son bouclier social et l'orne du sceau de l'égalité, de la solidarité et de l'innovation.

LOGEMENT

Le logement n'est pas une compétence régionale et pourtant la Région est aujourd'hui le premier financeur d'aide à la pierre devant l'Etat en Île-de-France.

Avec 65% des ménages franciliens éligibles au logement social ou très social, l'augmentation spectaculaire des loyers et les disparités dans l'application de la loi SRU, la situation du logement en Île-de-France appelle une politique publique volontaire.

Or, force est de constater que le gouvernement s'avère peu désireux de répondre à cette situation d'urgence.

La Région prend donc ses responsabilités pour contribuer à répondre à la pénurie globale de logements, garantir la mixité sociale, lutter contre les inégalités entre les territoires et améliorer la performance énergétique de l'habitat des Franciliens.

Lancement d'une étude sur la mise en place d'un Syndicat du Logement en Île-de-France (SYLIF)

Séance plénière du 10 février 2011

Conformément à un engagement pris lors de la dernière campagne des régionales, la Région Île-de-France a lancé une étude sur la mise en place d'un Syndicat du Logement en Île-de-France (SYLIF).

Ce syndicat fera **autorité pour organiser le développement du logement en Île-de-France** et travaillera en partenariat avec Paris Métropole, la ville de Paris et les Conseils généraux franciliens.

Le SYLIF pourra ainsi devenir un **lieu de dialogue** entre tous les acteurs du logement (collectivités et bailleurs) capable d'apporter des solutions aux besoins de construction de logements notamment

sociaux avec la **mise en œuvre effective de la loi SRU. Il pourra également œuvrer au rassemblement de financements** en faveur du logement.

Cette refonte de la gouvernance du logement en Île-de-France est soutenue par l'ensemble des acteurs du logement (professionnels, organismes de représentants des locataires et associations militantes) et est jugée indispensable par divers rapports (Conseil d'Etat, Conseil Economique et Social Environnemental, Fondation Abbé Pierre notamment).

Rapport-cadre logement

Séance plénière du 10 février 2011

En votant le rapport-cadre Logement, les élus socialistes ont appuyé la définition des 3 grands volets de l'action régionale pour les quatre années à venir : l'aide à la création d'une offre nouvelle de logements sociaux, la lutte contre l'habitat indigne avec la rénovation des co-propriétés dégradées et la lutte contre la précarité énergétique.

Augmenter le nombre de logements sociaux sur le marché

Avec 65% des ménages franciliens éligibles au logement social et très social, la résolution du problème du logement en Île-de-France passe par l'augmentation de l'offre locative à critères sociaux.

C'est pourquoi la Région souhaite subventionner la création de nouveaux logements, en insistant particulièrement sur les logements sociaux et très sociaux (PLAI et PLUS).

Ainsi, le dispositif d'aide à la construction de logements sociaux (PLAI) est majoré pour les opérateurs associatifs, pour les résidences sociales et pour les opérations dans les communes rurales. Les dispositifs de financements de logements très sociaux (PLUS et PLUS-CD, ANRU) sont alignés à 5 % du montant total de l'opération afin de financer plus d'opérations.

L'aide à la création de logements intermédiaires (PLS) n'est pas pour autant abandonnée, mais désormais réservée aux villes comptant plus de 40 % de logements sociaux.

L'attribution des aides régionales est aussi conditionnée par la situation de la commune au regard de la loi SRU. Pour favoriser la mixité sociale sur les territoires franciliens, la Région impose des critères d'aide pour inciter les villes en retard sur les objectifs fixés par la loi (20 % de logement sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants, 1 500 en Île-de-France).

La Région souhaite également favoriser les certifications énergétiques des constructions neuves et des acquisitions-améliorations. Ainsi, le rapport cadre 2011 instaure un système progressif de primes pour les projets de construction et de réhabilitation conformes à la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) et les bâtiments à énergie positive (objectif du Grenelle II pour 2020)

Parc privé : rénovation des copropriétés dégradées

La Région a simplifié son soutien aux copropriétés privées dégradées qui ne peuvent faire face seules aux importants travaux de rénovations auxquelles elles sont confrontées. Pour obtenir une aide régionale, la copropriété devra obtenir un label attribué sur la base d'un diagnostic technique et social avant de signer une convention avec la

Par ailleurs, le rapport-cadre 2011 augmente les fonds régionaux destinés à la lutte contre le saturnisme. La Région intensifie son aide aux communes pour les diagnostics, et ses aides aux travaux pour les propriétaires à faibles ressources.

Réhabilitation / Lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre du plan climat régional à venir, la Région a prévu la création de la SEM (Société d'Economie Mixte) Energies destinée à prendre en charge les opérations de réhabilitation en précarité énergétique pour le parc social et pour le parc privé. La SEM Energies va notamment concentrer son action sur les bailleurs les plus fragiles en leur proposant des solutions de portages, d'accompagnements et d'ingénieries pour réhabiliter leur logement sur le plan thermique.

Le rapport cadre comprend la révision des conventions de patrimoine qui courent jusqu'en 2013 pour accélérer le passage du parc francilien aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) même dans la réhabilitation.

Un nouveau dispositif de primes à l'opération est aussi créé afin d'aider à la réhabilitation des « passoires énergétiques » du parc social et du parc privé ainsi qu'à la réhabilitation d'immeubles mis en travaux pour atteindre la norme BBC. Les bénéficiaires prioritaires de ces aides seront les ménages consacrant plus de 10 % de leurs revenus nets mensuels à leur note de chauffage.

Le rapport cadre logement 2011 comprend également un nouveau dispositif d'aide à la réhabilitation de foyers de travailleurs migrants, conformément à l'engagement de campagne de Jean-Paul Huchon en 2010.

FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

La formation professionnelle et l'apprentissage sont deux domaines clés du bouclier social voulu par les socialistes pour protéger les Franciliens des effets de la crise.

Ils constituent des leviers décisifs pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi ou pour permettre à des personnes plus expérimentées ayant perdu leur travail de compléter leur profil professionnel, de changer de branche pour retrouver un emploi plus facilement.

En réponse à la crise qui touche inégalement le territoire, le Groupe socialiste a souhaité repenser sa politique en faveur de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'apprentissage.

Dispositifs régionaux « 2ème chance » à destination des 16/25 ans Avenir jeunes (espaces dynamiques d'insertion) Ecole de la 2^{ème} chance Aide au permis de conduire

Séance plénière du 17 juin 2010

Le contexte économique dégradé complique l'accès à l'emploi des jeunes. Le soutien à la formation, aux dispositifs d'insertion professionnelle constitue une priorité des socialistes pour l'intégration professionnelle des jeunes et favoriser ainsi leur autonomie.

Ainsi, en articulation avec les mesures destinées à favoriser leur accès au logement, à la santé et aux transports, les élus socialistes veulent rénover et renforcer les dispositifs dits de « 2^{ème} chance » (AVENIR Jeunes, Ecoles de la 2ème chance, soutien aux jeunes suivis par les missions locales via une aide au permis de conduire) qui visent à améliorer l'accès à la formation et à l'emploi.

Ces dispositifs s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, et particulièrement à ceux sortis du système scolaire sans qualification ou avec une qualification insuffisante.

Sans renoncer à l'ambition politique d'une réussite pour tous au sein de l'Education Nationale, il s'agit d'améliorer et d'amplifier des réponses proposées aux jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle :

- en optimisant et simplifiant les dispositifs de formation dédiés à ce public ;
- en ouvrant la voie à des services complémentaires autour de la mobilité de ces jeunes, via l'aide au permis de conduire ou la gratuité des transports collectifs ;
- en planifiant l'amélioration de la politique régionale d'insertion professionnelle des jeunes, via des conférences thématiques rassemblant les acteurs du secteur et en accroissant la participation des jeunes eux-mêmes à l'évaluation des actions conduites.

Continuité professionnelle : sécuriser les parcours professionnels

Séance plénière des 30 septembre et 1^{er} octobre 2010

« Crise économique », « chômage de masse », « déclassement », « insécurité sociale » n'épargnent pas l'Île-de-France. Mais quand l'Etat se désengage, la Région démontre qu'elle n'abandonne pas les Franciliens. Quand le gouvernement ne cesse de réduire la part de l'Etat dans le financement de la formation professionnelle, la Région Île-de-France, quant elle, soutient la sécurisation des parcours professionnels.

Les élus socialistes ont porté avec force le rapport sur la « continuité des parcours professionnels », qui met en place les outils d'une aide ciblée et efficace aux salariés menacés de licenciement.

Le temps des carrières linéaires, dans une seule entreprise, n'est plus. Mondialisation et innovation technologique ont bouleversé en profondeur le monde du travail, et les parcours sont désormais jalonnés de bifurcations et d'arrêts.

Ce bouleversement, qui s'accompagne d'une précarisation des emplois, est particulièrement anxiogène. C'est pourquoi l'action publique doit offrir aux salariés fragiles – secteurs en déclin, territoires victimes de délocalisation, etc. – des réponses adaptées à la pluralité de leurs situations.

Rapport-cadre apprentissage : plus d'équité, de développement durable et priorité aux CAP et Bac Pro

Séance plénière du 8 avril 2011

L'objectif de la Région est un développement « quantitatif et qualitatif » de l'apprentissage en Île-de-France. Mais les jeunes ont bien du mal à trouver des entreprises, et les taux d'occupation des sections d'apprentissage sont très faibles (environ 55%).

C'est pourquoi ce rapport-cadre veut **améliorer la qualité de l'apprentissage, en réajustant la méthode de financement et en fixant des priorités.**

Plus d'équité entre CFA

L'injustice dans la répartition de la taxe d'apprentissage, principale source de financement des CFA, oblige la Région à jouer un plus grand rôle de « péréquation ». Le principe du « coût

médian » des apprentis devient le nouvel étalon pour calculer la subvention, en remplacement de celui de « guichet », qui consistait à couvrir les déficits des CFA.

Les « Contrats de développement durable » : une innovation politique prometteuse

Les CFA seraient accompagnés par la puissance publique, sur la base de contrats d'objectifs, afin de leur laisser le temps de s'adapter à la logique du développement durable. Ces contrats permettront

une transition concertée vers un nouveau modèle, plus propre sur le plan environnemental, plus efficace contre les discriminations et l'exploitation des jeunes.

Soutien aux bas niveaux de qualification

Les socialistes font le choix d'investir dans l'enseignement destinés aux jeunes qui quittent l'enseignement général. En effet, ils croient en leur potentiel si une chance leur est donnée d'apprendre dans de bonnes conditions, d'être

valorisés pour d'autres compétences que celles purement scolaires sacralisées par l'enseignement traditionnel. L'apprentissage doit donc aussi être vu comme un outil pour l'insertion.

Soutien aux petites entreprises et à l'artisanat

La prime aux employeurs sera majorée pour les TPE (entreprises de moins de dix salariés). Le secteur de l'artisanat est aujourd'hui en grande difficulté face aux mutations de l'économie, et notamment la mondialisation qui a favorisé l'accès

à des mains d'œuvres à bas coûts. La fiscalité des entreprises et le système de protection sociale en France leur sont en outre défavorables. Le soutien de la Région à leur égard est donc le bienvenu.

En 10 ans, l'Etat a diminué son budget sport de 40 %. Dans ces conditions, le risque est réel de voir le sport abandonné aux investisseurs privés qui ne financeraient plus que les événements et les sports lucratifs.

Par ailleurs, il existe une **inégalité d'accès aux activités sportives et de loisirs en Île-de-France** (disparités financières, question de la pratique mixte...).

Dans ce contexte, les élus du Groupe socialiste au Conseil régional défendent une **politique sportive et de loisirs ouverte à tous**, soutiennent une **pratique sportive diversifiée** et s'engagent à **développer les dimensions sociales et environnementales des bases de plein air et de loisirs régionales**.

Rapport-cadre Sport et loisirs

Séance plénière du 10 février 2011

La majorité régionale respecte les engagements qu'elle a pris devant les électeurs en maintenant et optimisant son budget dans un secteur qui ne fait pas partie des compétences obligatoires de la Région.

Face au désengagement de l'Etat qui abandonne le sport aux intérêts des sponsors et investisseurs privés, ce rapport défend des valeurs démocratiques essentielles : celles du sport accessible et ouvert à tous. Les élus socialistes soutiennent des pratiques sportives diversifiées, mixtes, tant pour les pratiquants occasionnels, amateurs que professionnels.

C'est pourquoi la politique de soutien au mouvement sportif a été confirmée et renforcée. Ce sont 71 ligues, comités et fédérations qui peuvent compter sur une aide du Conseil régional via des conventions établies pour une durée de quatre ans. Le champ d'application de ces conventions sera élargi à la mixité et au sport santé au cours de l'année 2011.

Les élus du Groupe socialiste ont également veillé à ce que ce rapport intègre un volet Formation : les crédits à destination du mouvement sportif pour un soutien à leurs programmes de formation ont ainsi été fortement augmentés en cohérence avec le schéma des formations des métiers du sport adopté par la Région en 2009.

La majorité régionale a aussi adopté un dispositif destiné à inciter les collectivités territoriales à construire de nouvelles piscines ou à réhabiliter celles existantes. Le respect de la démarche « Haute Qualité Environnementale », la présence de deux bassins et l'accès aux personnes en situation de handicap sont autant de pré-requis de l'aide régionale.

Grâce au volet Projet Londres JO 2012, la Région jouera le rôle de « base arrière » pendant l'année précédant les jeux et l'année des jeux en accueillant des délégations étrangères. L'accueil de ces sportifs et de leur encadrement devrait permettre des échanges et des animations de ces délégations dans les quartiers populaires. Ce projet obéit à la même logique pédagogique que celui des "Ambassadeurs du sport" qui a pour objectif de multiplier les passerelles entre sport de proximité et sport de haut niveau.

Enfin, le Groupe socialiste a voulu intégrer au rapport un de ses engagements de campagne : la construction des terrains synthétiques de grands jeux (football, par exemple) dans le respect des normes environnementales.

Les Ticket Loisirs

Séance plénière du 10 février 2011

Les Tickets loisirs renforcent la dimension démocratique et sociale des bases de loisirs, qui sont des espaces privilégiés de mixité et d'intégration.

Dans notre société où l'accès aux loisirs relève d'une aspiration partagée par tous, les inégalités se creusent de plus en plus entre les plus aisés et les plus modestes. Les populations victimes d'inégalités sociales et souvent territoriales ressentent avec acuité l'injustice qu'ils subissent, s'ils sont exclus de loisirs.

Après avoir défendu le maintien de ce dispositif dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, le Groupe socialiste a voté en février le rapport consacré à ce dispositif.

Créé en 1995, le programme Tickets Loisirs permet aux Franciliens les plus vulnérables, en situation de précarité, aux jeunes de 11 à 17 ans habitant des zones sensibles, aux ménages modestes, aux personnes en situation de handicap, d'accéder aux bases de loisirs régionales et d'y pratiquer gratuitement des activités encadrées et habituellement payantes. Depuis 2010, ce dispositif donne accès à de courts séjours tels que village d'été, d'hiver ou encore écolo camp.

Tandis que le gouvernement supprime près de 40 000 postes dans l'Education nationale et multiplie les dispositifs d'excellence mettant en péril les fondements même de l'école républicaine, les élus du Groupe socialiste poursuivent leur engagement pour un enseignement secondaire égalitaire, capable d'assurer la réussite de toutes et tous.

Rapport cadre lycée : Agir pour la réussite et l'égalité des lycéen(ne)s : quand la Région œuvre pour l'égalité entre les élèves et les territoires

Séance plénière des 30 septembre & 1 octobre 2010

Les élus socialistes ont défini, dès les premiers mois de la nouvelle mandature, les orientations de la politique régionale en faveur des lycées.

Développer une culture de l'égalité pour la réussite de toutes et de tous

L'objectif est de redonner une égale dignité aux voies de formation professionnelle, technologique et générale, tout en limitant le poids des origines sociales dans la répartition des élèves entre les différentes voies.

Région choisit trois axes d'intervention : **combler l'écart culturel entre les jeunes, agir pour l'égalité entre filles et garçons et défendre le droit à l'éducation pour toutes et tous, sans discriminations.**

Pour assurer la réussite de toutes et de tous, la

Lutter contre les inégalités territoriales, scolaires et sociales

La région Île-de-France est à la fois la plus riche et celle dont les territoires recèlent de plus fortes disparités sociales.

Ces mêmes disparités se retrouvent au niveau des établissements scolaires, et la récente suppression de la carte scolaire n'a fait qu'amplifier cette situation.

Dans ce contexte, la Région promeut une politique volontaire en matière de mixité scolaire et sociale.

Pour ce faire elle s'appuie sur deux axes :

Une politique de limitation de la mise en concurrence entre lycées à travers la mise en place d'une capacité d'accueil

maximale pour chacun des établissements dont la Région a la charge.

- **Une politique d'investissement dans les lycées**, pour rééquilibrer l'offre de formation en faveur des villes et de quartiers populaires.

Cette politique sera renforcée par les nouveaux Plan Prévisionnel d'Investissement et Plan Prévisionnel de Rénovation qui feront l'objet d'une présentation en 2011.

Expérimenter une tarification au quotient familial de la restauration scolaire pour les lycéen(ne)s

En 2009, le Conseil régional s'était déjà exprimé en faveur d'une harmonisation des tarifs de pension et de demi-pension dans les lycées franciliens en intégrant la mise en place d'un quotient familial. Les études et consultations nécessaires à la formulation d'un dispositif équilibré ayant été effectuées, la majorité régionale propose aujourd'hui de passer à une phase d'expérimentation.

A la différence du système actuel où l'aide régionale vient en déduction de la facture payée par les parents, l'application d'une tarification en fonction du quotient familial entraînera le paiement d'un prix plus juste, indépendamment du coût de service.

La phase d'expérimentation porte sur au moins 2 ou 3 lycées par département et a débuté au 1^{er} janvier 2011. Elle s'effectue dans le cadre de l'aide régionale à la demi-pension, sans crédits supplémentaires. Sa généralisation pourra être décidée à l'issue de la phase d'expérimentation.

L'application du barème proposé par la majorité régionale devrait permettre un abaissement des tarifs pour les familles aux revenus les plus bas sans pour autant pénaliser, par une hausse excessive, les ménages aux revenus les plus élevés.

Garantir la gratuité des manuels scolaires pour les lycéen(ne)s : quand la Région compense les décisions injustes du gouvernement

La rentrée scolaire 2010 s'est effectuée dans un contexte particulièrement tendu, marqué par les suppressions de postes d'enseignants (près de 40 000 postes supprimés depuis 2007), la réforme dite de maîtrise et les conséquences de la suppression de la carte scolaire qui contribue à accentuer les inégalités scolaires.

Le gouvernement a imposé sa réforme des lycées en classe de seconde, première année de CAP et de première professionnelle, impliquant la modification des programmes et le réassortiment général des manuels pour ces trois niveaux d'enseignement.

Cette décision unilatérale, prise sans concertation avec les collectivités locales concernées, place les ménages devant le fait accompli, en particulier les plus modestes, pour lesquelles une dépense imprévue de l'ordre de 200 € est inenvisageable.

Le Président Huchon a souhaité que la Région assume cette dépense pour épargner les ménages franciliens déjà fortement touchés par la crise.

L'Île-de-France compte 600 000 étudiants, et regroupe 40% de la recherche nationale soit 80 000 chercheurs, pour 17 Universités.

La Région est devenue un partenaire et un soutien incontournable pour les Universités franciliennes. A travers notamment l'aide aux Domaines d'Intérêt Majeur (DIM), elle développe une stratégie de coopération et de mutualisation des intelligences, en refusant de privilégier certains pôles au détriment des autres universités.

Les élus socialistes au Conseil régional souhaitent privilégier la concertation avec les acteurs à leur mise en concurrence. Ils estiment que c'est à l'échelle de l'ensemble de l'Île-de-France que se situe l'excellence et que se joue l'enjeu de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Fidèles à ses principes les élus du Groupe socialiste ont contribué à l'élaboration et ont soutenu les rapports traçant les grands axes de la politique régionale dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Rapport-cadre Enseignement supérieur

Séance plénière du 18 novembre 2011

En novembre dernier, la majorité régionale a voté le rapport-cadre Enseignement supérieur et recherche définissant les orientations budgétaires de la Région en ce domaine pour les 4 prochaines années.

Avec ce rapport, les élus socialistes ont réaffirmé l'ambition de la Région pour un secteur auquel elle consacre 5,2% de son budget bien que se situant en dehors de ses compétences obligatoires.

En mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants franciliens, les dynamiques collectives entre chercheurs, et l'emploi scientifique, les élus socialistes montrent qu'une autre politique est possible face à la mise en concurrence des universités et la concentration des financements induites par la loi d'autonomie des universités (Loi LRU votée par la droite en 2008)

Améliorer les conditions de vie et d'études

Le rapport cadre souhaite favoriser la **démocratisation de l'enseignement supérieur** grâce à un dispositif de soutien des projets des établissements améliorant l'accompagnement des étudiants susceptibles de décrocher en premier cycle universitaire (tutorat, aide à l'acquisition de livres, information, réorientation, santé...).

Le rapport cadre pérennise le dispositif de **soutien aux emplois étudiants dans les bibliothèques universitaires**, expérimenté avec succès durant la précédente mandature. Il permet d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques, tout en offrant aux étudiants un emploi adapté à la poursuite de leurs études, sans se substituer à du personnel titulaire.

La nouvelle politique régionale en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche comprend également la **modernisation des bibliothèques universitaires** (abondement du dispositif biblio-RIF) **et des espaces de vie étudiants** (création du programme de subventions similaire à biblio-RIF).

Pour la période 2011-2016, le dispositif d'Aide régionale à la **Mobilité Internationale** des Etudiants (AMIE) sera étendu à tous les étudiants de niveau Licence et Master, aux doctorants et à toutes les sections de techniciens supérieurs (STS).

Renforcer la mise en réseau des acteurs de la recherche francilienne

Le rapport cadre accentue son **soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)**, instrument principal de la politique régionale dans le domaine de la recherche : de nouvelles thématiques de recherche seront sélectionnées tandis que les subventions seront recentrées sur les allocations de recherche, le financement d'aides au retour en France de chercheurs partis à l'étranger, l'animation du réseau et les manifestations scientifiques. Le financement de projets d'équipement mutualisés entre différents DIM deviendra possible.

Alors que 100 projets d'équipement de laboratoires ont été financés entre 2004 et 2008 pour un montant de 41,1 millions d'euros, la Région a décidé de porter au montant maximal la **subvention aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux (SESAME)** en la passant de 3 à 5 millions d'euros.

A travers ce rapport cadre, la Région développe le **dialogue science / société** à travers des dispositifs tels que les partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) ou des actions

de soutien à la promotion de la culture scientifique tels que le projet « Questions de Sciences et Enjeux citoyens » qui est élargi à l'ensemble de l'Île-de-France.

La Région apportera son **soutien aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)** pour financer la rénovation des bâtiments universitaires (900 millions d'euros d'ici 2020) et des mesures pour la vie étudiante (logement, santé, restauration, bibliothèques...), les TIC, les échanges internationaux, la valorisation de la recherche, l'insertion professionnelle des docteurs...

La nouvelle politique régionale crée deux nouvelles instances pour poursuivre la **concertation avec la communauté scientifique et universitaire** : un conseil scientifique régional composé de 20 scientifiques de haut niveau qui assumera une mission d'expertise et d'évaluation des politiques. Une conférence régionale qui réunira les acteurs franciliens de l'enseignement supérieur une fois par an.

Le soutien à l'emploi scientifique

Pour mieux répondre aux besoins de la communauté scientifique, la Région a décidé de réorienter sur les seules allocations doctorales, le **dispositif allocations de recherche sur des domaines ciblés (ARDoC)** qui finance à 100% les allocations de recherche doctorales et post-doctorales depuis 2004.

La Région va compléter ses actions pour **favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs** en

finançant des formations pendant et après la thèse, des actions d'accompagnement personnalisé, des rencontres entre doctorants et professionnels... Elle prendra en charge les frais d'organisation des rencontres pour un montant plafonné à 50.000 euros.

Convention de partenariat entre la Région et les PRES : la coordination et mutualisation au cœur du projet régional

Séance plénière des 7 et 8 avril 2011

En votant ce rapport, les élus du Groupe socialiste au Conseil régional d'Île-de-France affichent leur volonté de placer les 8 Pôles de recherche et d'enseignements supérieurs (PRES) franciliens au cœur de la politique régionale de soutien au secteur.

Il s'agit de faire des PRES une occasion de rapprocher les universités, grandes écoles et organismes de recherche autour d'un projet commun, proposer une offre de formation plus cohérente, coordonner les politiques de recherches ainsi que mutualiser les activités et les moyens et renforcer l'attractivité internationale.

Que sont les PRES ?

Portés dès 2004 par les Etats Généraux de la recherche, les Pôles de recherche et d'enseignements supérieurs (PRES) ont été créés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. A l'échelle nationale, 21 PRES étaient constitués début 2011, à raison d'un par région en moyenne, à l'exception de la Région Île-de-France, qui en compte huit.

PRES : la stratégie régionale

Les PRES constituent désormais en effet l'échelon pertinent pour définir la stratégie immobilière des établissements membres, en mettant davantage l'accent sur les équipements mutualisés (bibliothèques, équipements sportifs, etc.).

Si ce sont en général les PRES qui ont porté les projets « Campus » au nom de leurs membres, le soutien régional proposé ne vise pas à entrer dans une logique de cofinancement de ce dispositif de l'Etat mais bien plutôt à identifier quelques opérations phares sur l'Île-de-France sur lesquelles la Région souhaite se positionner en fonction de ses priorités d'action : les conditions de vie et d'études et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, le soutien à l'emploi scientifique, la mise en réseau de la recherche et le dialogue sciences-société.

Il s'agit de soutenir les PRES sans soutenir de fait le Plan Campus, et sans participer à la politique de fragilisation par la mise en concurrence des établissements.

L'objet des PRES est notamment de rapprocher les universités, grandes écoles et organismes de recherche autour d'un projet commun, proposer une offre de formation plus cohérente, coordonner les politiques de recherches ainsi que mutualiser les activités et les moyens et renforcer l'attractivité internationale.

Objectifs :

- Structurer le réseau des 17 universités franciliennes et des centaines d'établissements d'enseignement supérieur.
- Permettre une plus grande coordination et mutualisation des moyens et des formations.

Les PRES bénéficieront ainsi d'un accès privilégié aux financements régionaux de droit commun, sans pour autant négliger les universités qui refusent d'entrer dans le réseau des PRES.

Pour mener à bien cette convention, il est prévu la constitution de deux groupes de travail, l'un sur les enjeux de gouvernance des PRES, l'autre sur la carte francilienne de l'enseignement supérieur et de la recherche. De même, la constitution d'un comité de suivi de la convention est prévue. Cette instance de dialogue entre la Région et les PRES aura vocation à assurer un suivi et une évaluation des actions prévues.

AFFAIRES INTERNATIONALES

Les récents événements internationaux désignés sous l'appellation de « printemps arabe » ont mis en évidence les aspirations des populations du Maghreb à la démocratisation politique, économique et sociale de leurs régimes.

Pour accompagner ces évolutions de fonds, les traditionnelles relations bilatérales d'Etat à Etat perdent chaque jour en pertinence.

Aussi, à son échelle et avec ses moyens, l'Île-de-France se doit d'avoir une action forte, lisible, et en cohérence avec le cap progressiste qui la guide dans toutes ses politiques.

La politique internationale du Conseil régional a pour objectif de faire coopérer l'Île-de-France avec d'autres régions du monde, pour apporter de l'aide, échanger les savoir-faire et promouvoir le dialogue culturel.

La Région pense également qu'elle a un rôle à jouer pour faire vivre et coordonner la solidarité internationale des associations franciliennes.

En votant dès le début de mandat un rapport-cadre définissant les contours de la politique internationale régionale pour les quatre années à venir, les élus socialistes ont mis à plat les grands priorités du secteur : coopération décentralisée et actions de solidarité.

Rapport cadre sur la politique internationale de la région Île-de-France

Séance plénière du 18 novembre 2010

Coopérations décentralisées

Les coopérations décentralisées permettent la mise sur pied de projets concrets qui bénéficient directement aux populations de pays en voie de développement.

L'Île-de-France, entretient des liens forts et constructifs avec, entre autres, des villes telles que Nouakchott en Mauritanie, Dakar au Sénégal ou la Région de Kayes au Mali.

Le rapport cadre a défini pour la mandature les axes régionaux dans le domaine international. Les élus socialistes ont réaffirmé leur attachement aux 11 projets de coopération décentralisée en cours.

Le rapport prévoit donc leur pérennisation ainsi que la mise en place de trois nouvelles initiatives d'ici la fin du mandat.

Le Groupe socialiste a voté le **lancement d'une douzième coopération décentralisée à Erevan**, en Arménie, pays stratégique du fait de son positionnement géographique aux portes de l'Europe. La Région se propose d'épauler cette jeune démocratie ayant accédé à l'indépendance en 1991 et aujourd'hui engagée dans un important processus de décentralisation

Actions de solidarité

En votant en faveur du rapport cadre affaires internationales, les élus du Groupe socialiste se sont également exprimés pour une réorganisation des actions de solidarité régionales.

Promotion de l'éducation, accès à l'eau, lutte contre

le SIDA, la Région a fixé les priorités sur lesquelles elle engage son action. La refonte du dispositif devrait également permettre aux associations de bénéficier plus aisément du soutien de la Région dans leurs projets de solidarité.

La catastrophe de Fukushima a permis de constater que les contraintes budgétaires générées par la crise n'auraient pas raison des actions de solidarité menées la Région Île-de-France.

De la même manière qu'elle avait débloqué une aide d'urgence en faveur d'Haïti, au lendemain du tremblement de terre qu'a connu l'île en 2010, la majorité régionale a voté en faveur **d'une aide d'urgence au Japon**, destinée à la Croix Rouge Japonaise, via le « Fonds d'intervention d'urgence » régional.

Cette aide consiste en :

- Une subvention de 100.000 € à la Croix-Rouge.
- Le soutien à des associations œuvrant dans le domaine de la mesure radiologique comme l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité de l'Ouest - basée dans le calvados-)

- Un engagement de solidarité dans la durée : plusieurs projets et partenariats sont d'ores et déjà envisagés dans le domaine du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la culture.

Cette subvention régionale, additionnée à toutes celles débloquées par les autres collectivités territoriales françaises permettront aux autorités japonaises de disposer d'un fonds supplémentaire pour faire face à la crise sanitaire qui menace le pays.